

QUOI DE NEUF DOCTEUR ?



JANVIER 2022

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA CGT DU CENTRE HOSPITALIER DU MANS



EDITORIAL

EN 2022, FAISONS TOUS UN VOEU...

L'année 2022 s'annonce tout aussi incertaine que la précédente, avec les incessants variants de la COVID 19. Pour autant, nous ne devons pas baisser les bras, ni tomber dans le fatalisme, mais au contraire plus que jamais croire dans le pouvoir du Collectif !!!

La crise que nous traversons depuis près de 2 ans a provoqué une extrême tension dans nos hôpitaux, fragilisant davantage notre système de santé actuel. Un système de santé et de protection sociale qui, il y a encore peu, nous était envié par de nombreux pays. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Dans son avis du 5 octobre 2021, le Conseil Scientifique a fait état de la souffrance de notre système de santé : Retard dans les délais de prise en charge des patients non COVID nécessitant une hospitalisation conventionnelle, un grand nombre de postes vacants liés à des départs de professionnels nécessitant le recours accru aux heures supplémentaires, fragilisation du capacitaire en lits disponible dans les établissements publics de soins.

Le tableau dépeint nous était déjà familier, après plus de deux décennies de cures d'austérité menées par les pouvoirs publics. Toutefois, nous avons naïvement cru que les enseignements de la première vague de l'épidémie seraient tirés et, comme dit la maxime « Gouverner c'est prévoir ». Il y aurait donc un après. En près de deux ans, aucunes des mesures du Ségur de la Santé n'ont été prévues pour éviter l'effondrement de nos hôpitaux et améliorer les conditions de travail des professionnels, dans un contexte où il est bien difficile de prédire la fin de cette épidémie. Aucun engagement dans un grand plan d'embauche et de formation massif de soignants permettant l'ouverture de services et de lits, aucune augmentation significative des salaires, notamment pour la catégorie C.

Et ce n'est certainement pas avec l'instauration d'un forfait urgences que la situation va s'éclaircir pour les hospitaliers et pour les usagers. Le recours au service d'urgences est pour l'essentiel des sarthois la dernière des solutions, car un grand nombre d'entre eux n'a plus de médecin traitant, et c'est encore plus marquant dans les zones rurales quand ils ne sont pas en rupture de soins. Cette mesure ne va faire qu'accroître les inégalités d'offre de soins mais en aucun cas résorber la saturation des urgences.

Si notre système de santé est encore debout, c'est notamment grâce à chacune et chacun des professionnels qui y exercent, faisant preuve d'une grande capacité de résilience, s'appuyant sur les collectifs de travail pour mener à bien les missions qui sont les leurs : L'humain d'abord. Mais l'altruisme a ses limites.

Le syndicat CGT du CHM profite de cette occasion pour vous souhaiter une bonne année 2022, à la solidarité, à la justice sociale et à la fraternité qui nous manquent tant.

Audrey Joannic

Secrétaire Générale du syndicat CGT du CHM

SOMMAIRE

ACTUALITÉ NATIONALE

- Forfait urgences P2
- Ordre National des Infirmier.e.s P2
- Revalorisation de la catégorie C P3
- Fin des CHSCT P4

ACTUALITÉ LOCALE

- Journée d'action du jeudi 27 janvier P3
- Lutte contre la précarité menstruelle P4
- Se syndiquer P4



A VENIR

CHSCT: 28 Janvier

CTE: 1er Février

JOURNÉE D'ACTION ET DE GREVE LE 27 JANVIER

FORFAIT URGENCES AU 1ER JANVIER 2022

Encore une nouvelle invention du gouvernement d'instaurer un forfait de passage aux urgences de 19,62€ à régler immédiatement par tout patient qui ne sera pas hospitalisé et qui ne bénéficiera que d'une consultation. La prise en charge sera prise par les complémentaires. On peut donc encore s'attendre à une augmentation de nos cotisations ! Et quid pour les 5% de citoyens qui n'en n'ont pas ? Comment va se gérer cette charge de travail administrative ? Sachant que le personnel est déjà surbooké ? Quelle est l'intérêt pour les Directions de recruter ? Aucun ? Tout cela va encore se faire avec des moyens humains constants. En résumé, ce gouvernement reste dans une logique financière de gestion des hôpitaux à mille lieues des besoins réclamés.



A l'hôpital public tout n'est plus gratuit, les parkings, les urgences, merci pour les usagers qui habitent dans des zones médicales désertiques ? A la CGT nous proposons des Centres de

Santé Pluridisciplinaires dans le cadre du service Public.

Une pétition est en ligne sur le site de la CGT (www.cgt.fr/petition/non-au-forfait-urgences).

2022 : UNE BONNE ANNEE ?

Dans tous les cas, elle commence assez mal pour les infirmier.es qui ne sont pas encore inscrits à l'ordre national infirmier. En effet, nous venons d'être informés que la Direction du CH du Mans enverra la liste de tous les infirmier.es exerçant dans notre établissement, courant janvier.

A la suite de cet envoi, l'ordre infirmier analysera ceux qui ne sont pas encore inscrits et communiquera l'information à notre direction. Ils enverront un

courrier à tous ceux qui ne sont pas inscrits pour que ceux-ci se mettent à jour, en complétant les informations obligatoires. Ils devront le faire dans un délai de 4 mois.

Passé ce délai, les infirmier.es n'ayant pas répondu recevront une mise en demeure et ils/elles auront un mois pour se mettre en conformité. Si après ce mois supplémentaire l'inscription n'est toujours pas faite, l'ordre infirmier communique l'information que

ces infirmier.es n'exercent plus légalement à notre direction.

La CGT a toujours été contre l'ordre infirmier et l'obligation de payer pour exercer.

Que fera notre Direction si des infirmier.es refusent de s'inscrire et de payer. Seront-ils eux aussi suspendus ? Par ces temps de pénurie de personnels paramédicaux est-ce une bonne idée de commencer l'année de cette façon ?

Quelles données personnelles seront communiquées ?

La liste des infirmier.es envoyée à l'Ordre sera complétée de :

- Votre nom et prénom
- De votre date et lieu de naissance
- De votre dernière adresse connue
- De l'intitulé de la date et du lieu d'obtention de votre diplôme
- Et d'une adresse électronique à laquelle le professionnel souhaite être joint.

Il n'y a aucune obligation de communiquer une adresse mail. Au contraire, si l'ordre souhaite vous contacter, alors il devra le faire par courrier postal.



L'Ordre infirmier n'apportera rien aux agents des hôpitaux publics.

Ils n'interviendront pas pour améliorer nos conditions de travail.

Ils sont inexistantes dans la gestion de la crise sanitaire que nous traversons...

A quoi nous serviront-ils ? Que feront-ils de nos cotisations ?

La CGT organise une journée de grève et de manifestation pour la revalorisation de nos salaires pour toutes les catégories professionnelles.

Que ce soit les gouvernements Sarkozy ou Hollande, le gouvernement

Macron est dans la même continuité en n'augmentant pas le point d'indice, pourtant gelé depuis 2010. Le mépris du gouvernement à l'égard des 5,5 millions d'agent.e.s de la fonction publique est juste intolérable.

Les services publics sont le ciment de notre société, ils protègent la population et sont les garants de l'égalité de traitement pour répondre aux besoins des citoyennes et citoyens.

La CGT exige:

- une augmentation immédiate et significative du SMIC
- une augmentation générale des salaires
- le dégel du point d'indice dans la fonction publique



Ces mesures de bon sens sont nécessaires pour garantir le financement de la sécurité sociale et de nos futures retraites.

Toutes et tous en grève et en manifestation le Jeudi 27 Janvier 2022 pour exiger des augmentations de salaires pour toutes les catégories professionnelles hospitalières.

RASSEMBLEMENT

INTERSYNDICAL ET INTERPROFESSIONNEL

JEUDI 27 JANVIER - 13H30

Place de la Préfecture - LE MANS

ET VOUS, VOUS FAITES QUOI LE JEUDI 27 ??



AUGMENTER LES SALAIRES MAINTENANT !

REVALORISATION DE LA CATEGORIE C

Heureusement que le SMIC augmente tous les ans, cela permet à cette catégorie de percevoir une très légère augmentation!!

Pour le gouvernement une hausse du point d'indice se révélerait inéquitable, couteux et électoraliste.

Après les 183 euros du Ségur, l'augmentation des grilles de la catégorie C, à partir du 1er janvier 2022, ne répond toujours pas aux revendications de la CGT. L'augmentation sera de 25 et 85

€ dans les premiers échelons pour les administratifs, techniques et agents de service. Rien à partir du 7ème échelon! Merci pour la reconnaissance de ces agents ayants au minimum 15 ans d'ancienneté!!

Où est l'équité ? Sans ce personnel, l'hôpital ne peut pas fonctionner, si les établissements veulent fidéliser leurs professionnels de la Catégorie C, cela doit commencer par la revalorisation de leurs salaires.

Messieurs les Politiques et chefs d'établissements, pouvons-nous vivre aujourd'hui avec un salaire très légèrement au-dessus du SMIC?



LUTTE CONTRE LA PRECARITE MENSTRUELLE

La CGT lutte contre la précarité menstruelle et exige la gratuité des protections hygiéniques pour toutes et partout, d'installer des distributeurs gratuits dans les lieux collectifs, d'organiser l'information pour les plus jeunes afin de briser le tabou sur les règles et enfin de lever le voile sur la composition des protections hygiéniques.

ENSEMBLE, CHANGEONS LES REGLES !

Le syndicat CGT collecte des dons de protections hygiéniques, en partenariat avec le Secours Populaire 72 et la MACIF

Serviettes hygiéniques emballées, Tampons, Coupes menstruelles, Culottes lavables,...



**VOS DELEGUES CGT SERONS PRESENTS
LE MARDI 25 JANVIER 2022
DE 12H A 15H**

- Devant Aliénor
- Entre Plantagenêt et la cafétéria
- Au self de Charles Drouet

MERCI POUR VOTRE GENEROSITE



Vous pourrez également déposer vos dons jusqu'au 2 février soit:

- Au local syndical CGT situé dans le pavillon Broca du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- Auprès d'un de vos délégués du personnel CGT

Vos dons seront reversés au Secours Populaire lors du congrès de l'Union Départementale CGT le jeudi 3 février 2022

DISPARITION DES CHSCT

Le ministère des Solidarités et de la Santé a publié au journal officiel du 5 décembre dernier le décret relatif à la création de comités sociaux d'établissements (CSE) dans la fonction publique hospitalière. Dans la droite ligne de l'article 4 de la loi de transformation de la fonction publique, parue en août 2019, cette nouvelle instance est amenée à remplacer par fusion les actuels comités techniques d'établissement (CTE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Cela s'appliquera fin 2022 à l'issue des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique.

Le CHSCT deviendra la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT). Cette instance sera créée dans les établissements ayant au moins 200 agents (soit seulement 25%

des établissements en France). Si les attributions du CSE ne varient guère par rapport à la situation actuelle en matière d'obligations de consultation et d'information, la F3SCT centre ses compétences sur la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène, la sécurité au travail, l'organisation du travail, le télétravail, les enjeux liés à la déconnexion, la qualité de vie au travail, etc.

Toutefois les membres de la F3SCT seront obligatoirement issus de la liste du CSE. Il n'y aura donc pas double consultation sur les projets de réorganisation de service, tout se fera en réunion plénière du CSE.

Pour les syndicats de Directeurs cette réduction d'instances simplifiera le « dialogue social ». Pour la CGT, cela risque de compliquer et de rallonger les échanges avec nos Directions.

**VOUS SOUHAITEZ VOUS SYNDIQUER
A LA CGT, RIEN DE PLUS SIMPLE:
CONTACTEZ-NOUS**

SYNDICAT CGT - Pavillon BROCA

 cgt@ch-lemans.fr  02.43.43.29.00

cgtchdumans.reference-syndicale.fr

 CGT CH Le Mans  @CGT_CH_LeMans

